



A l'attention des médias

Genève, le 31 août 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Croix-Rouge genevoise méprise les interprètes communautaires et le dialogue social

En avril dernier, les interprètes de la Croix-Rouge genevoise (CRG) ont appris brutalement que le Département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences des HUG a décidé de cesser de collaborer avec la CRG pour une durée de six mois. Durant cette période, les HUG ont souhaité mener une phase-test avec un nouvel acteur apparu sur le marché de l'interprétariat communautaire, à savoir l'entreprise Connexion sise à Lausanne.

Les interprètes de la CRG se sont retrouvé-e-s du jour au lendemain avec une perte brutale d'activité, ce département des HUG constituant pour beaucoup leur source principale de revenu. La CRG a alors largement aggravé la situation en leur interdisant de travailler pour une entreprise concurrente, ce qui est illégal et choquant, interdiction assortie d'une menace de licenciement ! Les interprètes, déjà confronté-e-s à la précarité du travail sur appel, se sont retrouvé-e-s piégé-e-s : diminution importante de leurs revenus d'un côté, impossibilité de travailler ailleurs ni de s'inscrire au chômage de l'autre. La précarité de leur contrat, à l'heure et à la demande, ne leur permet en effet pas de compenser leur diminution d'activité par des indemnités chômage.

Au mois de mai, les HUG ont lancé un appel d'offres pour l'attribution de ce marché, pour l'ensemble des départements. Loin d'adopter une position claire dès le départ, la CRG a annoncé qu'elle renonçait à répondre à l'appel d'offres des HUG, avant de changer d'avis à la dernière minute... L'hésitation de la part du principal acteur de l'interprétariat communautaire à Genève, disposant d'interprètes qualifié-e-s et expérimenté-e-s, est inquiétante car 30'000 heures de travail sont en jeu. Les interprètes de la CRG fournissent depuis des années des prestations de qualité aux HUG, mais aussi au DIP ou à l'Hospice Général, participant à l'accomplissement d'une mission de santé publique essentielle. Quant aux interprètes, ils et elles ont été contraint-e-s de prendre leur mal en patience, face à une CRG qui leur a fait miroiter tout et son contraire durant plusieurs mois...

Les syndicats SIT et Unia, signataires de la convention collective de travail (CCT), ont sollicité une rencontre avec la direction de la CRG dès le mois d'avril afin d'évoquer des compensations pour les interprètes lésé-e-s ainsi que des solutions pour le futur.

Malgré nos demandes réitérées, la CRG a refusé durant des mois de rencontrer ses partenaires, accordant finalement un entretien au mois d'août seulement ! A cette occasion, la direction n'a apporté aucun élément de réponse satisfaisant à

nos demandes. La juridiction en matière de travail sur appel prévoit pourtant des garanties pour les employé-e-s en cas de diminution brutale de l'activité. L'employeur est en particulier tenu d'indemniser le personnel concerné. D'autre part, dès le moment où la CRG ne peut leur garantir une activité suffisante, elle doit autoriser les interprètes à travailler ailleurs. Jusqu'à ce jour, la CRG refuse d'entrer en matière sur ces deux points.

Les interprètes de la CRG réunis en assemblée générale ainsi que les syndicats SIT et Unia dénoncent l'attitude de la CRG qui méprise ses employés et bafoue leurs droits, tout en piétinant les principes les plus élémentaires du partenariat social. Ils exigent de la CRG :

- Qu'elle autorise de manière formelle et explicite les interprètes à travailler chez un autre employeur
- Qu'elle procède à l'indemnisation des interprètes pour le dommage subi depuis le 1^{er} avril
- Qu'elle rencontre à nouveau une délégation d'interprètes ainsi que les syndicats SIT et Unia à brève échéance et ouvre de véritables négociations.

Pour Unia

Giulia Willig
Secrétaire syndicale
079.139.87.32

Pour le SIT

Valérie Buchs
Secrétaire syndicale
079.454.58.40